

«titre1» «PRÉNOM» «NOM»
«ADRESSE1»
«ADRESSE2»
«CP» «VILLE»

réf : 20060216
objet : Brevets, protocole de Londres

Paris, le 17 février 2006

«titre2»,

Le 1er février 2006, la commission des Finances de l'Assemblée nationale a voté un projet de loi programme n° 2837 pour la Recherche dont le rapporteur est le député Jean-Michel Fourgous.

Nous pourrions nous réjouir sans retenue des mesures contenues dans ce projet qui font élever la recherche au rang de grande cause nationale. Malheureusement, par une manœuvre inattendue, un amendement a été glissé subrepticement, à la suite de l'article 5, préconisant la ratification du protocole de Londres relatif à la traduction des brevets.

Nous avons eu maintes fois l'occasion d'intervenir auprès des élus et des membres du gouvernement pour dénoncer ce protocole qui signifie la mort programmée du français dans le domaine des brevets et l'institution définitive de l'anglais, langue universelle.

Nous vous épargnons le développement des arguments dont vous avez certainement eu connaissance*.

Nous espérons que, informé de cette tentative de passage "en douceur" d'une mesure que de nombreux parlementaires ont déjà dénoncée, vous opposerez un ferme refus pour la sauvegarde de notre langue et de nos intérêts nationaux.

Nous vous prions d'agréer, «titre2», l'expression de notre parfaite considération.

Marceau Déchamps
vice-président

*Voir les articles, sur notre site <http://www.langue-francaise.org>, à la rubrique Articles-Dossiers, "*Brevets européens et langues pivots.*" et "*Brevets européens, le français à la casse ?*"